

Un peu d'histoire ...

S'associer est une force !

Fidèle au projet de ses fondateurs, la Ligue de l'enseignement invite les citoyens à s'associer pour comprendre les mutations de notre époque et pour contribuer à l'évolution de notre société, la faire progresser, promouvoir la construction d'une Europe politique et sociale, s'impliquer dans un développement durable et solidaire de la planète. La Ligue agit partout contre toutes les inégalités et les discriminations pour construire une société plus juste, plus solidaire fondée sur la laïcité comme principe du « vivre ensemble ».

Ses fédérations initient et mènent de nombreuses actions portées par un important réseau d'acteurs locaux dont l'ambition est de faire vivre la citoyenneté et la solidarité. A travers son action dans de nombreux domaines de la vie sociale, la Ligue concourt au resserrement du lien social, au développement local et à la dynamisation des territoires urbains et ruraux.

Mouvement laïque d'éducation populaire

Mouvement citoyen d'éducation laïque

La Ligue de l'enseignement concourt à la démocratisation, l'extension et l'amélioration du service public de l'Education nationale sur l'ensemble du territoire français associant les collectivités territoriales et les citoyens dans le respect de la mixité sociale et de la diversité culturelle.

Mouvement social

La Ligue de l'enseignement fédère des associations et des personnes morales qui encouragent toutes les initiatives individuelles et collectives, en vue de développer l'éducation tout au long de la vie, de favoriser l'engagement civique et de faire vivre la solidarité. Pour cela, la Ligue de l'Enseignement suscite la création d'associations et d'institutions laïques éducatives, culturelles, sportives et sociales. Elle contribue à l'animation de ces associations et institutions et à la défense de leurs intérêts.

Organisation d'économie sociale

La Ligue de l'enseignement promeut l'économie au service de l'Homme et développe des activités s'inscrivant dans ce cadre tout en respectant son caractère à but non lucratif, notamment l'organisation de services éducatifs, sociaux et culturels, de voyages et séjours de vacances, d'activités sportives et de loisirs, d'actions de formation, etc.

Mouvement d'idées et d'actions

A travers ses publications, ses sites, ses blogs, ses colloques, ses rencontres et débats la Ligue de l'enseignement propose aux citoyens de connaître et de comprendre les questions de société pour exercer une pleine citoyenneté. Dans tous ses domaines d'expertise, la Ligue conçoit et développe de nombreux programmes d'action pour mettre en oeuvre ses idées :

Agir pour l'éducation de tous, tout au long de la vie

- ✚ Projets éducatifs territoriaux
- ✚ Rythmes de vie des enfants
- ✚ Accompagnement à la scolarité
- ✚ Classes de découvertes
- ✚ Formation de délégués élèves
- ✚ Dispositifs relais
- ✚ Semaine d'éducation contre le racisme
- ✚ Lutte contre l'illettrisme
- ✚ Campagne solidaire « Pas d'école, pas d'avenir ! »
- ✚ Formation des enseignants et des éducateurs
- ✚ Atelier relais
- ✚ Insertion sociale et professionnelle

Militer pour la laïcité, la diversité et la lutte contre toutes discriminations

- ✚ Lutte contre toutes les formes de discriminations et de racisme
- ✚ Organisation de rencontres et de parcours civiques favorisant la reconnaissance des diversités individuelles d'origines et de situations sociales.

Se cultiver ensemble, à l'école et dans la cité

- ✚ Action culturelle durable et concertée avec les acteurs d'un territoire
- ✚ Diffusion accompagnée, médiation culturelle
- ✚ Education artistique
- ✚ Pratiques artistiques en amateur
- ✚ Théâtre, danse, cinéma, livre, lecture, écriture, arts plastiques, expressions contemporaines, etc.
- ✚ Programme « Lire et faire lire »

Engager une démarche de développement durable

- ✚ Education à l'environnement (à l'école, en centre de loisirs)
- ✚ Programme « Citoyenneté – Environnement – Développement durable » (CED)
- ✚ Agenda 21 scolaire
- ✚ Développement local
- ✚ Commerce équitable

Développer une dimension européenne et internationale

En Europe :

-  Rencontres et échanges interculturels
-  Développement de la société civile européenne

Dans le monde :

-  Chantiers de solidarité
-  Soutien au réseau des sociétés civiles en Afrique et en Europe de l'Est
-  Micro-projets de solidarité

Débattre et participer

-  Cercles Condorcet
-  Cafés citoyens
-  Universités populaires
-  Colloques
-  Rencontres citoyennes
-  Salon européen de l'éducation
-  Publication « les idées en mouvement »

Promouvoir la vie associative

-  Accompagnement des porteurs de projets
-  Centre de ressources à la vie associative
-  Formations des responsables associatifs
-  Soutien des associations dans leur fonction employeur
-  Représentativité de la vie associative organisée.

Une histoire liée à l'histoire de la République

Le 25 octobre 1866, sous le Second Empire, le journal L'Opinion nationale publie un article dans lequel Jean Macé appelle au rassemblement de tous ceux qui désirent contribuer à l'enseignement du peuple. Cet appel est en fait, une exhortation à la formation des citoyens que lance Jean Macé, journaliste républicain, professeur en Alsace depuis que le coup d'État du futur Napoléon III supprimant la République l'a contraint à quitter la capitale. Ayant constaté que le peuple peut élire un dictateur, il considère que, pour garantir la démocratie, « l'éducation au suffrage universel » est indispensable. Pour cela, il veut créer en France une Ligue de l'enseignement semblable à celle fondée, deux ans plus tôt en Belgique.

Le 15 novembre 1866, estimant suffisant le nombre de signataires, Jean Macé annonce la naissance officielle de la Ligue française de l'enseignement. Un an plus tard, la Ligue compte 5 000 membres répartis dans 72 départements. De nombreux « cercles de la ligue de l'enseignement » se constituent dans les principales villes du pays pour regrouper ces adhérents. Le succès est donc considérable à une époque où n'existent véritablement ni syndicats, ni forces politiques organisées. L'initiative de Jean Macé vient à son heure : la France, en pleine mutation économique, vit un profond désarroi social. Tandis que l'industrie nécessite, pour son développement, une main-d'œuvre mieux qualifiée, les manifestations de mécontentement se multiplient, les humanistes s'indignent. L'appel de Jean Macé touche les gens du peuple avides de transformations sociales, mais aussi des libéraux cultivés, partisans de la République : médecins, journalistes, avocats, négociants et petits patrons.

Le 4 septembre 1870, après le désastre de Sedan et la défaite, le Second Empire s'effondre, la République est proclamée.

À l'automne 1871, quelques semaines après la répression sanglante de la Commune, Jean Macé et Emmanuel Vauchez, secrétaire général du Cercle parisien de la Ligue de l'enseignement, lancent, avec l'appui de la presse libérale, une pétition pour une « instruction gratuite, obligatoire et laïque ». Cette pétition connaît un grand succès et rassemble plus d'1,3 million de signatures quelques mois plus tard.

Le 16 juin 1881, sous l'influence d'autres ligueurs, Ferdinand Buisson, Paul Bert, René Goblet, le Parlement vote les lois scolaires : gratuité de l'enseignement primaire, obligation et laïcité le 28 mars 1882.

En **1886**, plus du tiers des députés et des sénateurs sont membres de la Ligue.

Le 1er juillet 1901, les républicains votent la loi sur les associations, à l'élaboration de laquelle la Ligue a pris une part importante. Toute association qui ne porte pas atteinte à l'intégrité du territoire et aux bonnes mœurs peut avoir une existence juridique par une simple déclaration à la préfecture. Cet incontestable progrès des libertés est aussi une étape décisive dans la lutte anticléricale : aucune congrégation religieuse ne peut se former sans autorisation, et l'enseignement est interdit aux associations non autorisées.

En 1905, face à certains ligueurs qui, comme Émile Combes, veulent une loi contrôlant les Églises, Aristide Briand fait finalement voter, avec l'appui de Jaurès, une loi qui précise : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes, sous les seules restrictions édictées dans l'intérêt de l'ordre public, [...] la République ne reconnaît, ne salarie, ne subventionne aucun culte. [...] »

En 1914-1918, la Ligue, organisée, active et bien implantée, est à la veille de la guerre un véritable creuset républicain.

En 1925, après la première guerre mondiale, une « assemblée constituante de la Ligue régénérée », modifie ses structures en se décentralisant. Elle est reconnue d'utilité publique par le décret

du 31 mai 1930. Dans le souci de mettre l'art, les techniques, les disciplines sportives au service de tous, elle crée des sections spécialisées, les « U.F.O ».

En 1928, la première, l'UFOLEP (Union française des œuvres laïques d'éducation physique) et en 1939 sa filiale l'USEP (Union sportive de l'enseignement primaire), permettent la pratique du sport à des centaines de milliers d'enfants.

En avril 1942, la Ligue est dissoute.

En 1945, à la fin de la guerre, le général de Gaulle sera présent à son Congrès de refondation, il y déclarera : « Honneur à la Ligue de l'enseignement ».

La Ligue est au cœur du rassemblement des organisations laïques qui lutteront sans trêve en faveur de l'École de la République. Mais elle se déploie bien au-delà de l'école et du périscolaire, tout en restant ancrée dans le monde rural, elle s'investit dans les quartiers urbains. A la suite de l'échec du « grand service public unifié et laïque de l'Éducation nationale », la Ligue approfondit la notion de laïcité en sollicitant les sciences humaines et en se confrontant avec des croyants.

En 1958, le général de Gaulle revient au pouvoir, la société française vit de profondes transformations. Le déplacement de populations rurales vers la périphérie des villes crée de nouvelles habitudes et provoque de nouveaux besoins. La vie associative, elle aussi, se transforme, l'augmentation de la population scolaire, notamment dans le secondaire, accompagnée de nombreuses fermetures d'écoles en milieu rural, modifie profondément les liens entre l'école et la vie associative. Pour la Ligue, s'ouvre une longue période de relations difficiles avec les pouvoirs publics.

En 1961, au congrès de Toulouse, la Ligue s'interroge sur son adaptation à la société moderne et à la vie urbaine. Elle propose un nouveau type d'associations locales : les foyers de jeunes et d'éducation populaire, avec une section club de jeunes, et encourage la création de cercles laïques d'étudiants.

Mai 1968, dans le grand mouvement contestataire de Mai 68, la Ligue revisite ses principes fondateurs, déplace son domaine d'action et prend parti dans l'évolution politique. Le forum jeunesse BOURGES 70 réunit près de 2 000 jeunes pour l'animation de la cité. Sur cette lancée, la Ligue engage la campagne Vivre en ville pour la démocratisation et l'aménagement du cadre de vie qui contribue à la formation de nombreux responsables.

En 1980, la Ligue, estimant la réponse du service public insuffisante, pour la formation professionnelle, crée « l'Institut national de formation et de Recherche pour l'éducation permanente » (INFREP) et des instituts régionaux. La Ligue et sa structure régionale d'Aquitaine organisent à cette même époque. "**L'université de la communication**" qui sera, pendant longtemps, le grand rendez-vous annuel de tous ceux qui se préoccupent de communication et d'évolutions technologiques : de nombreux ministres, industriels, professionnels des médias ou responsables associatifs y participent. Plusieurs éditions de même nature auront lieu à l'échelle internationale.

En 1987 les Cercles Condorcet sont créés dans le but d'alimenter le débat d'idées.

De 1992 à 2013, dans un contexte où les inégalités sociales s'aggravent, la Ligue précise son repositionnement au cours de ses congrès.

En 1999 la Ligue organise le premier Salon de l'éducation qui a lieu depuis, tous les ans, fin novembre.

En 2005, les émeutes urbaines révélant la situation de relégation et de détresse des grands quartiers populaires, la Ligue lance l'opération "Demain en France", chantier d'expression artistique permettant aux jeunes de dévoiler leur vision de l'avenir.

En 2014, pour valoriser son histoire exceptionnelle au service de l'éducation populaire et pour la partager avec tous, la Ligue dépose ses archives aux Archives Nationales. Pour poursuivre collectivement l'écriture de son histoire, la Ligue crée le site collaboratif "médiathèque" pour permettre à ses membres de consulter ses nombreux documents d'archives et d'en déposer.

En 2015, la Ligue regroupe 25 000 associations locales affiliées, 102 fédérations départementales, 22 unions régionales, 1,6 millions d'adhérents.

En 2016, s'associer est une force !

Pour célébrer ses 150 ans en 2016, la Ligue de l'enseignement met en œuvre dès cette année, un large programme d'actions nationales et régionales, dont l'objet est de faire mieux connaître son histoire et son implication forte dans le monde d'aujourd'hui.

2016 sera ainsi l'occasion pour la Ligue de l'enseignement, de rendre compte de la réalité de son apport à la société et de réaffirmer sa détermination plus forte que jamais, à construire l'éducation populaire de demain et à faire vivre les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité d'une république laïque et solidaire.